

Aides aux zones défavorisées

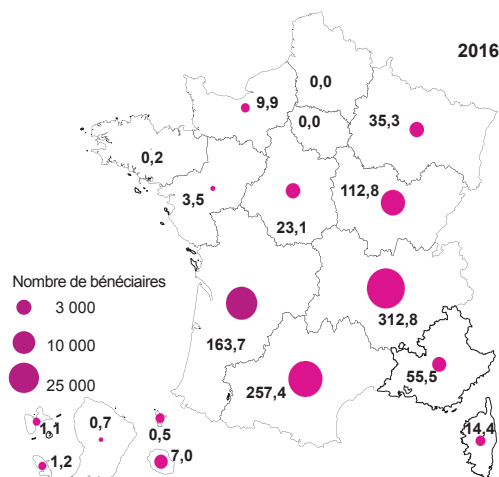
Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, en particulier l'élevage, une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du 2nd pilier de la PAC (développement rural), est attribuée aux agriculteurs. Cette aide est destinée à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu liés aux handicaps (altitude, pente, sol, climat et handicaps spécifiques). Le montant de l'aide est différencié selon quatre grands types de zones (haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple) et dépend du taux de chargement (UGB par hectare) de l'exploitation.

En 2014, les montants de l'ICHN ont été revalorisés de 15 %. Cette revalorisation s'est poursuivie en 2015 avec la création d'une indemnité complémentaire de 70 €/ha versée dans la limite de 75 ha, en contrepartie de l'arrêt de la Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE). Certains critères d'éligibilité (localisation du siège, part de la surface agricole en zone défavorisée) ont également été assouplis, en particulier en montagne. Depuis 2016, l'ICHN est ouverte aux éleveurs laitiers dans toutes les zones défavorisées.

En 2016, les 84 000 bénéficiaires de l'ICHN ont perçu 974 M€. Le montant moyen par bénéficiaire varie fortement selon le type de zone, de presque 20 000 € par bénéficiaire en haute-montagne à 8 100 € en zone défavorisée simple.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants en million d'euros et nombre de bénéficiaires



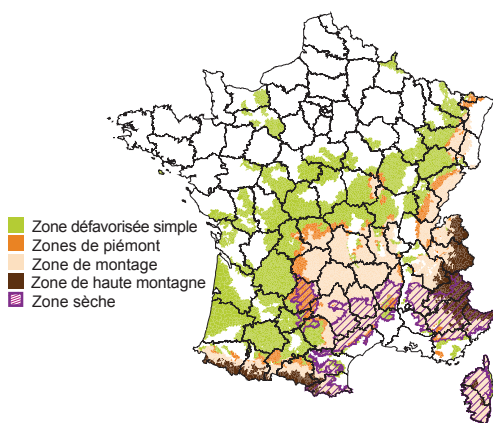
Lecture : la région Occitanie a 20 150 agriculteurs bénéficiaires de l'ICHN et le montant global de l'aide est de 257 millions d'euros.

	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaires	79 851	78 440	82 687	84 140
Montant de l'aide	<i>million d'euros</i>			
	530	610	904	974
Surfaces primées	<i>millier d'hectares</i>			
	3 963	3 930	5 236	5 609
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	<i>euro</i>			
	6 643	7 772	10 930	11 579

Champ : France métropolitaine (hors Corse).

Sources : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles), traitements SSP

Zones défavorisées



Le zonage des zones défavorisées a été établi en 2007.
Source : MAA - DGPE

ICHN et zones défavorisées

2016	Haute montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple
Nombre de bénéficiaires	2 679	43 192	9 547	28 722
Montant de l'aide	<i>million d'euros</i>			
	53,5	594,2	93,3	233,2
Surfaces primées	<i>millier d'hectares</i>			
	187	2 664	670	2 089
Montant moyen	<i>euro par bénéficiaire</i>			
	19 958	13 758	9 771	8 121
Montant moyen	<i>euro par hectare primé</i>			
	287	223	139	112

Champ : France métropolitaine (hors Corse).

Sources : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles), traitements SSP